

Bienvenue



18 janvier 2021

« Le comptable, partenaire de l'indépendant en difficulté ? »

Invité: Pierre Romain, 4seigneuries.be srl

New

25/01/2021 : Indépendants en détresse et dispositif d'aide mis en place, **Océane Ghijssels et Margaux Carlier, ASBL Un Pass dans l'Impasse**

Les lundis de 13h à 14h30

Informations et inscription : www.observatoire-credit.be

A réécouter sur notre site :

30/11/2020 : Les indépendants : le statut, les obligations et l'analyse financière, **M. Draelants, RéAction**

07/12/2020 : Les indépendants : les dettes fiscales (IPP et TVA), **P. Maucourant, SPF Finances**

14/12/2020 : Les indépendants : les dettes de cotisations sociales, **S. Roland, Caisse nationale auxiliaire**

11/01/2021 : Les indépendants : la réorganisation judiciaire et la faillite, **A. Bouvier, Tribunal de l'entreprise de Liège (division Arlon-Marche-Neufchâteau)**

Avant de commencer...

- ▶ Un indépendant (en personne physique, avec une activité complémentaire ou principale, ou au sein d'une société), qu'il soit bardé de diplômes et/ou ayant de l'or dans ses mains, est la plupart du temps peu informé de ses droits mais surtout de ses devoirs et obligations...
- ▶ La formation d'accès à la gestion est très lacunaire et ne donne pas aux indépendants les armes nécessaires à la bonne gestion administrative de son entreprise et ne parlons pas des accès automatiques avec le diplôme obtenu...
- ▶ La notion de la TVA due à l'Etat (somme qui ne lui appartient pas dans les montants perçus de ses clients) est une chose assez nébuleuse...
- ▶ En tombant dans les clichés, en Belgique, si vous réussissez votre entreprise et que vous « gagnez bien votre vie », vous êtes certainement un margoulin, si vous échouez, un perdant. L'indépendant ne va pas facilement avouer son échec...

Avant de commencer...

- ▶ Un énorme travail doit être fait avant de « lâcher » dans la nature un indépendant pour qu'il puisse faire les choses sans se retrouver après 2, 3 ans dans une situation inextricable
- ▶ Le comptable doit avoir (pour autant que le client soit réceptif) un rôle pédagogique important, il faudra plusieurs années pour que les bons automatismes soient un « réflexe » pour l'indépendant
- ▶ Personne n'a l'obligation de faire appel à un comptable, tout le monde peut faire sa « popote » lui-même mais attention aux dérapages et au retour de manivelle un, deux, trois ans plus tard...
- ▶ Il arrive fréquemment que mes clients me disent : « Au départ et cela a duré près de deux années, je te trouvais assez ennuyant. Je me rends compte maintenant que tu es plus un ange gardien et que parfois tu n'hésites pas à me dire non pour mon bien ».

Le vrai rôle du comptable pour l'indépendant, en difficulté ou non...

- ▶ Le rôle du comptable auparavant était :
 - ▶ Aligner des chiffres (recettes & dépenses)
 - ▶ Etablir les déclarations TVA et listings (si le client est assujetti) et donner le montant à payer à chaque échéance
 - ▶ Souscrire la déclaration d'impôt et ses annexes et donner le total d'impôts qui sera à payer après réception de l'AER (Avis Extrait de Rôle)

Le vrai rôle du comptable pour l'indépendant, en difficulté ou non...

- ▶ Dans la réalité actuelle, le rôle du comptable, c'est aussi :
 - ▶ Calculer les lois sociales (nouveau système), comment éviter un montant complémentaire important à payer 3 années plus tard...
 - ▶ Déterminer les VA (Versement Anticipé d'impôts) à réaliser...
 - ▶ Etablir une situation intermédiaire et projection à fin d'année (au moins une fois par an, idéalement en septembre)
 - ▶ Analyser l'impact d'un nouvel investissement
 - ▶ Utilité ou non / Capacité ou non
 - ▶ Certaines vieilles idées reçues ont la peau dure : en fin d'année, pour payer moins, j'investis... Dangereux, à éviter !!!
 - ▶ Comment le financer
 - ▶ Proposer de souscrire à une PLCI(S) (Pension libre complémentaire pour les indépendants), une CPTI (Complément de pension pour les travailleurs indépendants) et/ou EIP (Assurance groupe pour les dirigeants)
 - ▶ Envisager une épargne pension, un crédit hypothécaire
 - ▶ ...

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Pour autant que le comptable soit au courant de tout...
 - ▶ Je dis souvent à mes clients que s'ils souhaitent cacher des choses à leur conjoint, c'est un choix que je n'approuve pas, mais qui les regardent mais que par contre, il est important que je sache tout pour appréhender le dossier dans sa globalité...
 - ▶ Sans la bonne volonté et la participation active de l'indépendant, le comptable ne peut pas faire grand-chose!!!

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Le plus important est de pouvoir déterminer l'étendue des dégâts...
- ▶ Dettes fiscales et sociales
 - ▶ TVA (compte courant, compte spécial...)
 - ▶ Impôts, taxes, divers
 - ▶ Lois sociales de l'indépendant
 - ▶ S'il y a du personnel
 - ▶ Précompte
 - ▶ ONSS
 - ▶ Salaire net (plus rare...)
- ▶ Autres dettes
 - ▶ Fournisseurs
 - ▶ Crédits bancaires, compte bancaire en négatif
 - ▶ Visa...

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Il est souvent très compliqué de déterminer l'entièreté des dettes pour différentes raisons :
 - ▶ Méconnaissance de l'indépendant de l'état de son activité ...
 - ▶ Pudeur (compréhensible) de l'indépendant...
 - ▶ Difficulté d'obtenir des différentes sources l'état des dettes de l'extérieur...
 - ▶ Le RGPD a encore compliqué les choses...
 - ▶ ...

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Une fois que la situation a pu être déterminée le plus précisément possible, il est très important de voir si celle-ci est due à :
 - ▶ Un problème structurel, qui est le cas le plus grave (on dépense plus que ce que l'on gagne...). Les causes peuvent être :
 - ▶ Train de vie trop élevé
 - ▶ Charges à court terme trop élevées
 - ▶ Manque de chiffres d'affaires
 - ▶ ...
 - ▶ Remèdes :
 - ▶ Changement de la méthode et du train de vie (compliqué à faire passer...)
 - ▶ Si l'indépendant accepte: étalement des dettes, demande de plans d'apurement, mise en place de suivi des dettes et créances, PRJ...
 - ▶ Sinon: Liquidation de l'activité avec toutes les conséquences parfois dramatiques...

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Un évènement « exceptionnel » suite à:
 - ▶ Un problème de santé
 - ▶ Un problème de gestion
 - ▶ Un problème de secteur (modification de la loi « imprévue »)
 - ▶ Un problème de société (le Covid-19 en est malheureusement un bon exemple...)
 - ▶ Un problème passager de liquidités
 - ▶ Le retard de paiement des autorités publiques est la 3^{ème} cause des faillites...
 - ▶ La 1^{ère} reste la mauvaise gestion...
 - ▶ ...
- ▶ Remèdes :
 - ▶ Etalement des dettes, demande de plans d'apurement, mise en place de suivi des dettes et créances, PRJ,...
 - ▶ ~~Liquidation de l'activité...~~

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Donner à l'entrepreneur des moyens de contrôle simples lui permettant de surveiller dans le temps imparti qu'il peut (doit) consacrer à sa gestion:
 - ▶ Le paiement par les clients des factures émises par l'indépendant
 - ▶ Il est fréquent lors de la reprise d'un dossier de constater qu'il y a un tas de factures émises non payées (sur lesquelles il a payé la TVA due, voire l'impôt et les lois sociales)
 - ▶ Mise en place d'un petit tableur excel (ou même sous format papier en fonction de l'avancement technologique du client) et une vérification hebdomadaire des paiements reçus
 - ▶ Le contrôle de la rentabilité des chantiers de l'indépendant
 - ▶ Il utilise parfois des prix obsolètes pour les marchandises à mettre en œuvre sur un chantier, tient parfois compte du coût patronal de la main d'œuvre qui était réelle , il y a 5 ou 10 ans ...
 - ▶ Prendre le temps de faire un check sur 2 / 3 chantiers des recettes & dépenses permet parfois de mettre en évidence que le travail est facturé « trop peu cher ». La concurrence parfois sauvage n'arrange rien...

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Donner à l'entrepreneur des moyens de contrôle simples lui permettant de contrôler dans le temps imparti qu'il peut (doit) consacrer à sa gestion:
 - ▶ La mise en place d'une situation à fin septembre avec extrapolation à fin décembre est un minimum pour éviter des pleurs et lamentations plus tard !
- ▶ Une « routine » simple à mettre en œuvre que j'explique à tout nouveau client:
 - ▶ Quand vous rentrez chez vous après votre journée de travail :
 - ▶ Vous dites bonjour 😊
 - ▶ Vous regardez votre courrier du jour
 - ▶ Rien d'urgent -> dans un bac « En traitement » (la plupart du temps, ce sera le cas et donc, en 2 minutes, c'est OK)
 - ▶ Un truc urgent -> on résoud et, si nécessaire, transmission au comptable (dans le doute, on transmet)

Que peut (doit) faire le comptable lorsqu'un de ses clients est en difficulté

- ▶ Chaque semaine, je dis souvent: « Le dimanche matin avant la messe ou l'apéro en fonction de vos choix personnels et l'un n'empêche pas l'autre » (en 1h max., l'affaire est pliée).
 - ▶ On fait les paiements des factures d'achats (Date mémo = 2 à 3 jours ouvrables avant la date souhaitée)
 - ▶ On classe les documents en inscrivant la date de paiement prévue sur les factures
 - ▶ On classe dans la farde pour le comptable (factures Vente, factures Achat, courrier TVA, SPF... extraits de comptes...)
 - ▶ On vérifie les paiements reçus des clients et on fait un rappel (téléphone, mail, courrier...) pour les retardataires
- ▶ Une petite procédure qui prend 2 minutes chaque soir et 1h le week-end. Si elle est respectée, avec l'aide complémentaire du comptable, 95% des « problèmes » administratifs sont résolus...

Une comparaison bien utile...

- ▶ Un employé, un ouvrier, un fonctionnaire ou un pensionné touche un salaire « net ». Ce salaire est déjà précompté (une provision d'impôt a déjà été prélevée à la source) et de l'ONSS personnelle est également retenue. Dans la grande majorité des cas, il n'y aura pas de mauvaises surprises lors de la réception de l'AER (Avis Extrait de Rôle) des impôts.
 - ▶ Exemple (revenus de 2019):
 - ▶ Un employé a un salaire brut mensuel de 3.000€
 - ▶ Une retenue ONSS personnelle de 392,10€ (13,07%)
 - ▶ Un précompte retenu de 750,00€
 - ▶ Un salaire net de 1.857,90€ lui est versé
 - ▶ En 2020, il rentre sa déclaration fiscale
 - ▶ En 2021, il reçoit son AER et, la plupart du temps, soit il doit verser un petit complément, soit il « retouche » des impôts

Une comparaison bien utile...

- ▶ Au final, l'employé peut se dire que l'argent perçu lui appartient et qu'il peut le dépenser à son gré pour:
 - ▶ Se loger
 - ▶ Se nourrir
 - ▶ Se déplacer
 - ▶ Se vêtir
 - ▶ Se soigner
 - ▶ ...
 - ▶ Epargner???
 - ▶ ...

- ▶ En ce qui concerne l'indépendant, c'est très différent !!!

Une comparaison bien utile...

- ▶ Un indépendant facture des prestations fin avril 2019 pour un total de 10.000€ hors TVA soit 12.100€ TVA comprise à son client.
 - ▶ Le chantier s'est bien déroulé, le client est sérieux et satisfait, il verse début mai les 12.100€ sur le compte de l'indépendant.
- ▶ L'indépendant doit payer les fournisseurs pour les marchandises qu'il a achetées pour le chantier (exemple: 25% + TVA... du total facturé) soit $2.500 \times 1,21 = 3.025,00\text{€}$
 - ▶ Il lui reste donc 9.075,00€
- ▶ Il doit aussi payer son véhicule, ses machines, ses crédits professionnels, ses assurances, les petits consommables, des sous-traitants ... le comptable ... (Exemple: 15% + TVA... du total facturé) soit $1.500 \times 1,21 = 1.815,00\text{€}$
 - ▶ Il lui reste 7.260,00€
- ▶ Il doit payer la différence entre la TVA due sur sa facture et la TVA déductible de ses achats de marchandises et de biens & services divers (Exemple: $2.100,00 - 525,00\text{€} - 210,00$) = 1.365,00€
 - ▶ Il lui reste 5.685,00€ (retenons ce chiffre...)
- ▶ Ce montant n'est pas encore du « net »...

Une comparaison bien utile...

▶ Nous avons donc:

- ▶ Chiffre d'affaires: 10.000,00€
- ▶ Marchandises: - 2.500,00€
- ▶ Biens et services divers: -1.500,00€
 - ▶ Bénéfice brut de l'exploitation: 6.000,00€

▶ L'indépendant doit encore:

- ▶ Payer ses lois sociales (21% de 6.000,00) soit ici 1.260,00€
 - ▶ Il a donc une base imposable de 4.740,00€
- ▶ Payer ses impôts (taux de 45%) soit un impôt de 1.896,00€
 - ▶ Il a donc un net « poche » de 6.500,00€ (le chiffre de tout à l'heure) - 1.260,00€ de lois sociales - 1.896,00€ d'impôts soit au final 2.844€ pour...

Une comparaison bien utile...

- ▶ Il lui reste au final un net de +/- 2.844€ pour...
 - ▶ Se loger
 - ▶ Se nourrir
 - ▶ Se déplacer
 - ▶ Se vêtir
 - ▶ Se soigner
 - ▶ ...
 - ▶ Epargner???
 - ▶ ...
- ▶ 2.844,00€ sur les 12.100,00€ facturé au client (moins du 1/4)!
- ▶ Il faut donc faire comprendre que les sommes perçues sont très loin d'être ce qui restera au final dans la poche de l'indépendant et ce n'est pas simple...

Surtout que...

- ▶ La TVA sera à payer dans le cas présent en juillet 2019 (il a reçu l'argent en mai...)
- ▶ Les lois sociales « provisoires » sont calculées sur l'année N-3 et à payer trimestriellement avec une révision 3 années plus tard.
 - ▶ Imaginons que les lois sociales provisoires soient de 1.000,00€ par trimestre, il aura donc à payer +/- 333,00€ sur cette prestation (1 mois soit 1/3 de trimestre) et une régularisation de plus de 1.000,00€ trois ans plus tard
 - ▶ Il devra payer les 1.000€ de lois sociales du trimestre en juin 2019
 - ▶ Il aura la régularisation à payer en 2022
- ▶ Les impôts seront à payer +/- en mars 2022 alors qu'il a touché l'argent en mai 2019...
- ▶ Il faut donc voir à long terme et être prévoyant!!!

Surtout que...

- ▶ Si l'indépendant ne suit pas les paiements de ses clients (de ses factures émises), pour l'Etat, à quelques exceptions près, que le client ait payé ou pas:
 - ▶ La TVA est due (à l'échéance souvent trimestrielle)
 - ▶ Les lois sociales sont dues
 - ▶ L'impôt sur les revenus est également dû
- ▶ Il est donc primordial que l'indépendant suive bien le paiement de ses factures sans quoi:
 - ▶ Il a acheté et payé des marchandises sans en avoir de retour
 - ▶ Il a travaillé sans avoir de retour
 - ▶ Il paye de la TVA, des lois sociales et de l'impôt sur de l'argent qu'il n'a pas perçu...

Quelques chiffres :

- ▶ Lois sociales dues par un indépendant
 - ▶ Rappel: les lois sociales sont calculées sur le bénéfice brut d'exploitation soit :
 - ▶ Le chiffre d'affaires
 - ▶ - Les achats de marchandises
 - ▶ - Les frais généraux (biens et services divers)
 - ▶ On prend le montant obtenu x 21% avec:
 - ▶ Un minimum de +/- 750€ par trimestre (3.000€ par an)
 - ▶ Un maximum de +/- 4.300€ par trimestre (17.200€ par an)

Quelques chiffres :

► Impôt sur les revenus:

- On soustrait les lois sociales payées (elles sont une charge déductible) et le montant obtenu est la base imposable qui elle, sera taxée « progressivement » :
 - Il existe une multitude d'éléments complémentaires qui interviendront également tels que, par exemple, la déduction pour crédit hypothécaire, les enfants à charge, l'épargne-pension, les libéralités... qui changeront encore les calculs mais il est impossible de les expliquer ici.

IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

tranches de revenus

 Cadre II

REVENUS 2019 / EXERCICE D'IMPOSITION 2020			
Tranches de revenus		Taux	Sur les tranches pleines
€	0,00 à € 13 250,00	25 %	€ 3 312,50
€	13 250,00 à € 23 390,00	40 %	€ 7 368,50
€	23 390,00 à € 40 480,00	45 %	€ 15 059,00
	à partir de € 40 480,00	50 %	

Imaginons que notre entrepreneur ait fait 12 mois équivalents à son mois d'avril...

► Nous avons pour lui:

► Chiffre d'affaires: 12 x 10.000,00€ =	120.000,00€
► Marchandises: (25% du chiffre d'affaires) :	- 30.000,00€
► Biens & Services divers (10% du chiffre d'affaires) =	<u>- 18.000,00€</u>
► Résultat brut d'exploitation:	72.000,00€

► Lois sociales dues (+/- 21% du résultat brut): 15.120,00€ théoriquement à payer

► Lois sociales réclamées: 4 x 1.000,00€ = 4.000,00€

► Cela veut dire que notre indépendant a payé trop peu de lois sociales (soit 11.120,00€) et qu'il devra les payer non pas en 2019 mais en 2022 (on ne l'oubliera pas)...

Imaginons que notre entrepreneur ait fait 12 mois équivalents...

- ▶ Résultat brut d'exploitation: 72.000,00€
- ▶ Lois sociales payées: - 4.000,00€
- ▶ Base imposable: 68.000,00€

- ▶ Versement anticipé d'impôts: 0€
 - ▶ Pas d'obligation pendant les 3 premières années (pas de pénalité si pas de VA réalisé)
 - ▶ A partir de la 4^{ème} année d'activité (majoration parfois importante !!!)

- ▶ Impôts prévus

Imaginons que notre entrepreneur a fait 12 mois équivalents...

- ▶ Impôts à calculer sur la base imposable de 68.000 €
- ▶ Retenons que +/- les 8.000 premiers € ne sont pas taxés
- ▶ +/- 27.000,00€ d'impôts à payer 😞!
 - ▶ Et une régularisation de lois sociales prévues de 12.000€ 😞!
- ▶ Si l'indépendant n'a pas fait l'écureuil...
 - ▶ Il est malheureusement normal qu'il soit en grande difficulté financière...

IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

tranches de revenus

 Cadre II

REVENUS 2019 / EXERCICE D'IMPOSITION 2020			
Tranches de revenus		Taux	Sur les tranches pleines
€ 0,00	à € 13 250,00	25 %	€ 3 312,50
€ 13 250,00	à € 23 390,00	40 %	€ 7 368,50
€ 23 390,00	à € 40 480,00	45 %	€ 15 059,00
à partir de € 40 480,00		50 %	

Exemples d'outils simples pour aider l'entrepreneur...

- ▶ Suivi des paiements des factures clients
 - ▶ Exemple avec un architecte

Listing des honoraires 2021 (Page 1/4)

Réf. Hon.	Maître de l'ouvrage	Sommes Htva	Tva 21%	Sommes Tvac	Date	Payé le :
001-21		900,00 €	Auto	Liquidation	04-01-21	
002-21		600,00 €	126,00 €	726,00 €	04-01-21	11-01-21
003-21		715,00 €	150,15 €	865,15 €	04-01-21	04-01-21
004-21		1.500,00 €	315,00 €	1.815,00 €	04-01-21	
005-21		500,00 €	105,00 €	605,00 €	04-01-21	
006-21		300,00 €	63,00 €	363,00 €	04-01-21	07-01-20
007-21		500,00 €	105,00 €	605,00 €	04-01-21	
008-21		2.000,00 €	420,00 €	2.420,00 €	04-01-21	04-01-21
009-21		300,00 €	63,00 €	363,00 €	04-01-21	08-01-21
010-21		1.000,00 €	210,00 €	1.210,00 €	04-01-21	08-01-21
011-21		500,00 €	105,00 €	605,00 €	04-01-21	
012-21		500,00 €	105,00 €	605,00 €	04-01-21	04-01-21
013-21		1.000,00 €	210,00 €	1.210,00 €	04-01-21	08-01-21
014-21		2.700,00 €	567,00 €	3.267,00 €	04-01-10	
015-21		2.000,00 €	420,00 €	2.420,00 €	04-01-21	06-01-21
016-21		1.200,00 €	252,00 €	1.452,00 €	04-01-21	11-01-21
017-21		1.400,00 €	294,00 €	1.694,00 €	04-01-21	08-01-21
018-21		2.500,00 €	525,00 €	3.035,00 €	04-01-21	08-01-21
019-21		1.000,00 €	210,00 €	1.210,00 €	04-01-21	
020-21		1.400,00 €	294,00 €	1.694,00 €	08-01-21	
021-21		300,00 €	63,00 €	363,00 €	11-01-21	
022-21		2.700,00 €	567,00 €	3.267,00 €	13-01-21	
023-21		1.000,00 €	210,00 €	1.210,00 €	18-01-21	
024-21						
025-21						
026-21						
JANVIER		26.515,00 €	5.379,15 €	31.004,15 €		

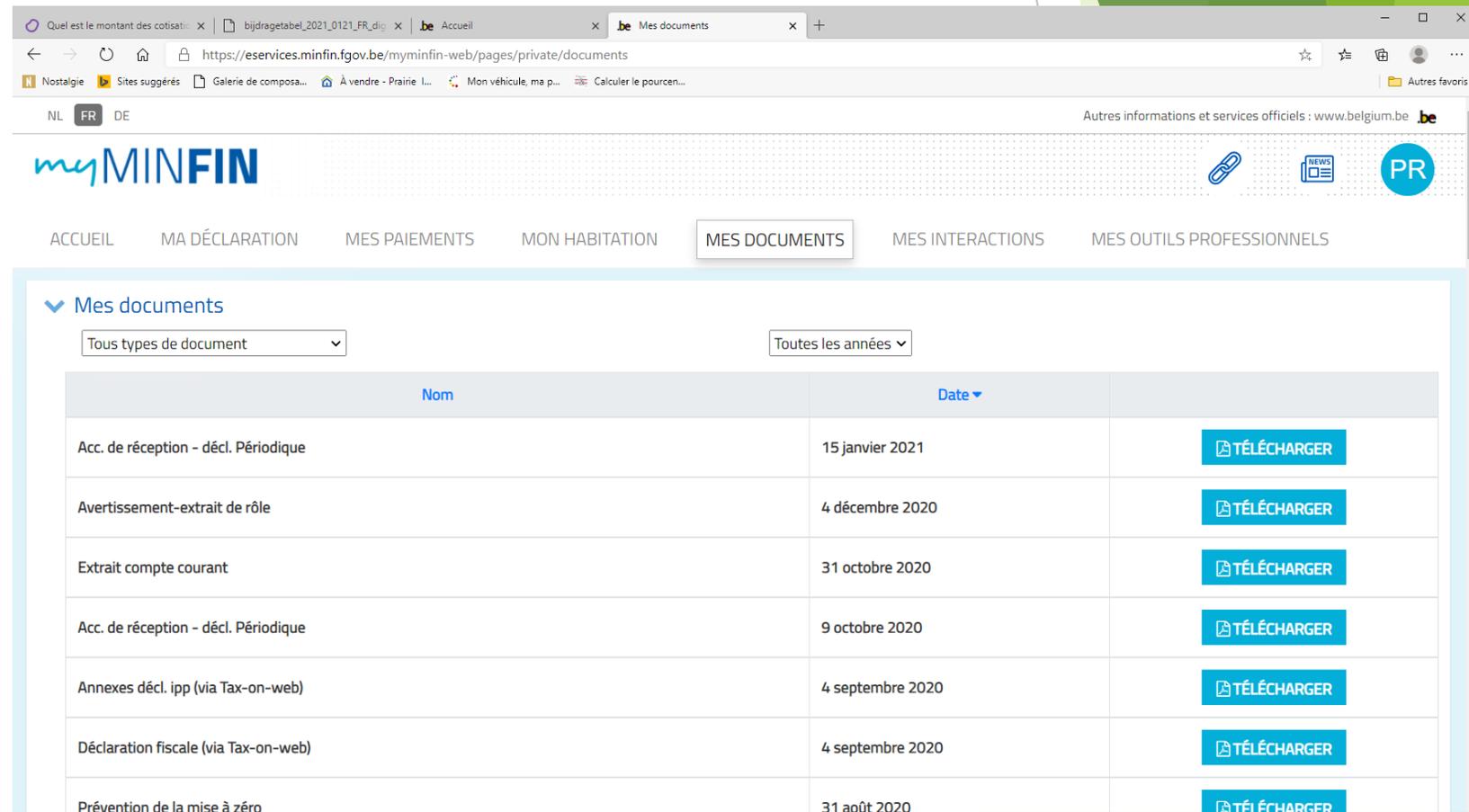
Exemples d'outils simples pour aider l'entrepreneur...

- ▶ Situation à fin septembre et extrapolation à fin décembre
 - ▶ Exemple avec un géomètre

A. SITUATION INTERMEDIAIRE AU :		31 décembre 2020	
	sept-20	déc-20	
Chiffre d'affaires:	47 554,48	63 405,97	
Achats	-	-	
Stock initial	-	-	
Achats	-	-	
Stock final	-	-	
Marge brute	47 554,48	63 405,97	
Dépenses professionnelles	12 074,76	17 427,62	
Dépenses professionnelles (Case distinctes LS)	3 956,80	7 913,60	
Résultat d'exploitation	31 522,92	38 064,75	
Prévoir un complément de lois sociales de 2000€ VAI réalisé 6000€ ? Complément à prévoir 4000€ Attention ! Discuter des droits passerelles			

Où trouver des renseignements ?

- ▶ **Myminf.be**
 - ▶ Nécessite la carte d'identité
 - ▶ Et le code Pin!!!
 - ▶ Onglet documents
 - ▶ Tri par type de documents
 - ▶ TVA,
 - ▶ Impôts, Taxes,
 - ▶ ...

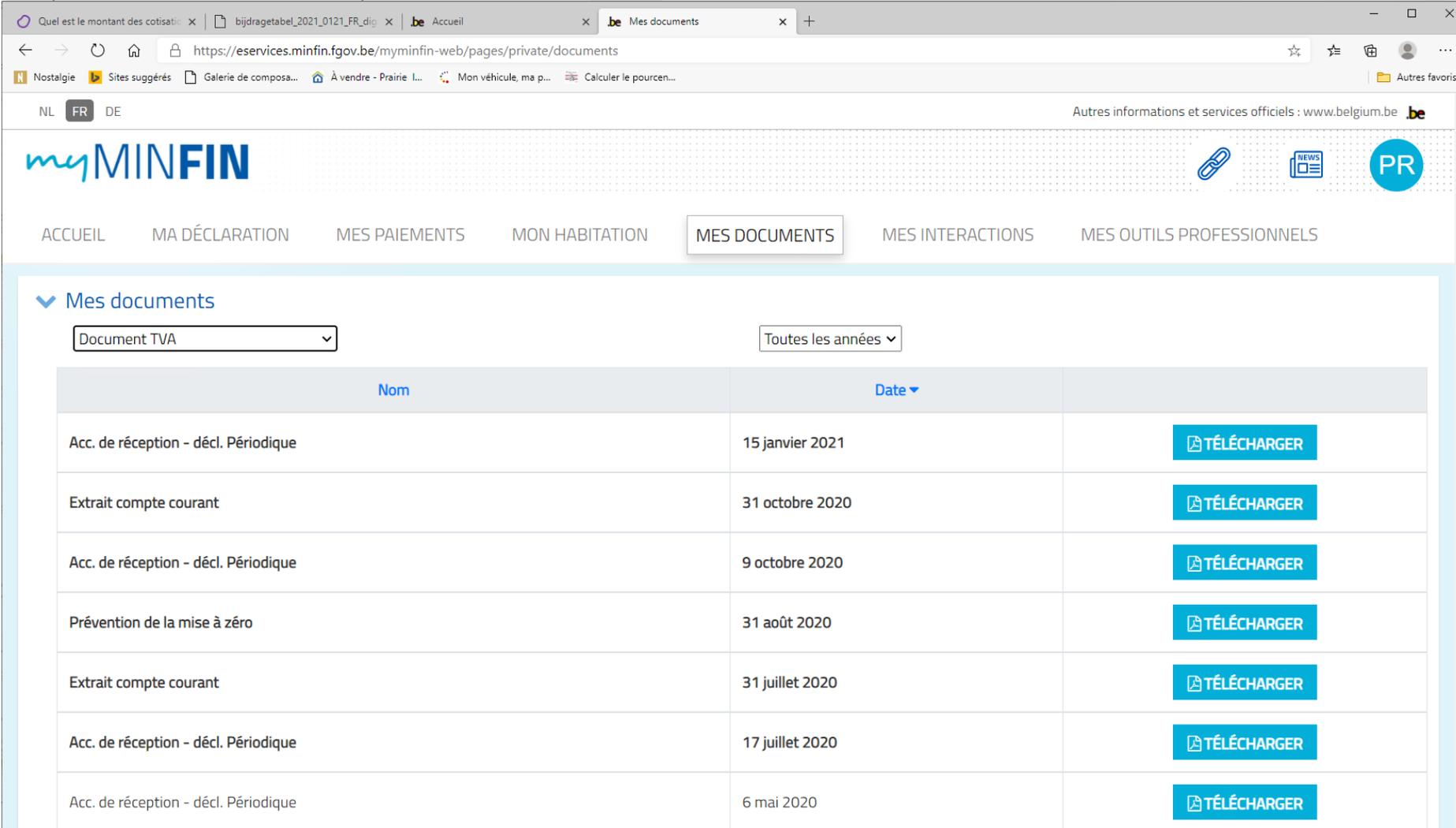


The screenshot shows the 'myMINFIN' website interface. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'MA DÉCLARATION', 'MES PAIEMENTS', 'MON HABITATION', 'MES DOCUMENTS', 'MES INTERACTIONS', and 'MES OUTILS PROFESSIONNELS'. The 'MES DOCUMENTS' section is active, displaying a table of documents with columns for 'Nom' and 'Date'. Each row includes a 'TÉLÉCHARGER' button.

Nom	Date	
Acc. de réception - décl. Périodique	15 janvier 2021	TÉLÉCHARGER
Avertissement-extrait de rôle	4 décembre 2020	TÉLÉCHARGER
Extrait compte courant	31 octobre 2020	TÉLÉCHARGER
Acc. de réception - décl. Périodique	9 octobre 2020	TÉLÉCHARGER
Annexes décl. ipp (via Tax-on-web)	4 septembre 2020	TÉLÉCHARGER
Déclaration fiscale (via Tax-on-web)	4 septembre 2020	TÉLÉCHARGER
Prévention de la mise à zéro	31 août 2020	TÉLÉCHARGER

Où trouver des renseignements?

- ▶ Myminf.be
 - ▶ TVA :



The screenshot shows the 'Mes documents' page on the Myminf.be website. The page has a navigation menu with 'MES DOCUMENTS' highlighted. Below the menu, there is a section titled 'Mes documents' with a dropdown menu set to 'Document TVA' and a filter for 'Toutes les années'. A table lists several documents with their names, dates, and download buttons.

Nom	Date	
Acc. de réception - décl. Périodique	15 janvier 2021	TÉLÉCHARGER
Extrait compte courant	31 octobre 2020	TÉLÉCHARGER
Acc. de réception - décl. Périodique	9 octobre 2020	TÉLÉCHARGER
Prévention de la mise à zéro	31 août 2020	TÉLÉCHARGER
Extrait compte courant	31 juillet 2020	TÉLÉCHARGER
Acc. de réception - décl. Périodique	17 juillet 2020	TÉLÉCHARGER
Acc. de réception - décl. Périodique	6 mai 2020	TÉLÉCHARGER

Où trouver des renseignements?

- ▶ Auprès de la Caisse d'Assurance Sociale
 - ▶ Inasti, UCM, Securex, Groupe S, SD, Liantis...
- ▶ Auprès du SPF Finances
 - ▶ Adresse internet de l'annuaire permettant de trouver le bon interlocuteur
 - ▶ [AnnuComp 1.94 - Service Public Fédéral Finances \(fgov.be\)](#)
- ▶ Auprès de la banque de l'indépendant...
 - ▶ Crédits en cours, comptes, Visa, crédit de caisse...



« Le comptable, partenaire de l'indépendant en difficulté ? »
Invité: Pierre Romain, 4seigneuries.be srl

Questions - Réponses